



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

#### AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière-trésorière de la municipalité  
QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Marcel tenue le **12 décembre 2023**, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT # 319-23 modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et les certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, le zonage et le plan d'urbanisme.**

CE règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1- Avis de motion et présentation du projet de règlement en date du **3 octobre 2023**.
- 2- Adoption du premier projet de règlement en date du **3 octobre 2023**.
- 2- Consultation publique le **7 novembre 2023**.
- 3- Adoption du second projet de règlement en date du **7 novembre 2023**.
- 4- Adoption du règlement par le conseil municipal en date du **12 décembre 2023**.
- 5- Avis de promulgation en date du **14 décembre 2023**.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal lors des heures d'ouverture.

DONNÉ À Saint-Marcel, ce **14 décembre 2023**.

  
Sonia Bisson  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sonia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Marcel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 14 h de l'après-midi, le **14 décembre 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **14 décembre 2023**.

  
Sonia Bisson  
Directrice générale et greffière-trésorière